



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 095-219500543-20241206-39_2024-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°39

DATE DE LA CONVOCATION 29/11/2024	L'an deux mille vingt quatre Le six décembre à dix-neuf heures et dix minutes.
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 29/11/2024	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 8 Présents : 6 Absent représenté : 1 Absent : 1 Votants : 7	<u>Etaient présents</u> : Elizabeth DUFOUR - Patricia BAZOT - Isabelle ROBERT - Olivier FLIGNY - Olivier MAUGER <u>Absent représenté</u> : Laurent RONDEAU (pouvoir donné à Elizabeth DUFOUR) <u>Absent</u> : José MATIAS CARVALHO DE MOURA <u>Secrétaire de séance</u> : Olivier MAUGER Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBERATION N°39 OBJET : Autorisation donnée au maire pour renégocier le prêt n°5200085 auprès de la caisse des dépôts et consignations	En 2018, une ligne de prêt a été contractée auprès de la caisse des dépôts et consignations afin de financer les travaux de créations des deux logements situés 2 places Charles Debellay. Cet emprunt présentait les caractéristiques suivantes : Montant : 210 543.86 euros Première échéance : février 2020 Dernière échéance : février 2050 Echéance annuelle Taux variable Au vu de l’augmentation significative des intérêts sur quelques années, monsieur le maire propose de l’autoriser à entamer des démarches afin de renégocier ce prêt. Monsieur le maire précise qu’une seconde délibération sera prise lorsque les conditions de cette renégociation seront connues. Les crédits devront également être inscrit au budget primitif. Il est demandé au conseil municipal d’autoriser le maire à procéder aux démarches

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 13h30 à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



	afin de renégocier le prêt. Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers : Autorise à l'unanimité le maire à entamer les démarches afin de renégocier le prêt.
CACHET MAIRIE 	Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 17/12/2024 EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
	Le Maire,  Ludovic BAZOT
	Le secrétaire de séance,  Olivier MAUGER